

Demandeur : Madame XXX
Localisation du bien : 333 Rue du Tremplin - 1040 Bruxelles
Date : 21 juin 2018

EXEMPLE FICTIF

Note explicative

Objet de la demande

Nous demandons un permis d'urbanisme pour placer une enseigne parallèle sur la façade de notre magasin de meubles - antiquités.

Un permis est nécessaire, car l'immeuble se trouve inclus dans une zone de protection patrimoine (n°XXX) de « l'ensemble de maisons anciennes XXX ». Pour le reste, nous nous en tenons aux gabarits prévus pour une zone restreinte au Règlement Régional d'urbanisme RRU-enseigne. L'enseigne sera bien alignée à la vitrine.

Description du quartier/ situation urbanistique

L'immeuble est situé au PRAS en zone d'habitation.

Il n'y a pas de PPAS.

Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) - enseigne : zone restreinte.

Patrimoine : l'immeuble n'est pas classé, mais il est repris dans la zone de protection de l'« ensemble de maisons anciennes XXX ».

Description de l'immeuble

L'immeuble est composé d'un rez-de-chaussée commercial et de trois étages de logements. Il y a une entrée séparée pour le commerce.

Travaux prévus: type d'enseigne (dimensions, matériaux, spécificités) :

Voir montage-photo en couleur en annexe

Enseigne parallèle à la façade	Dimensions
Longueur totale de la façade	660 cm
Longueur de l'enseigne	320 cm
Hauteur de l'enseigne	75 cm
Epaisseur de l'enseigne	8 cm
Saillie totale de l'enseigne par rapport à la façade	11 cm
Distance entre l'enseigne et les limites mitoyennes	180 cm à gauche et 60 cm à droite
Logo / texte	« Meubles – Antiquités »
Type d'attache	Visses directement attachées à la façade
Couleur de l'enseigne	Dorée
Matériau de l'enseigne	Panneau d'aluminium
Hauteur de l'enseigne par rapport au trottoir	315 cm
Lettrage : hauteur	58 cm
couleur (code RAL)	marron RAL 8015
police	Garamond en italique
matériau	Forex